

POLITIQUE CONSEIL D'EDUCATION MONTGOMERY COUNTY

Textes connexes :	JPD-RB
Bureau responsable :	Office Special Education and Student Services
Sources connexes :	Code Annoté du Maryland (Annotated Code of Maryland), Article sur l'éducation (Education Article,) §7-426.2

Soins d'urgence pour les élèves souffrant d'anaphylaxie

A. OBJECTIF

Le Conseil d'éducation s'engage à offrir un environnement scolaire qui promeut et protège la santé, le bien-être et la capacité d'apprentissage des enfants. La préparation aux urgences médicales auxquelles les enfants peuvent faire face pendant la journée d'école est une composante essentielle de cet environnement.

B. SUJET

Certains élèves ont des réactions graves et potentiellement mortelles aux noix ou à d'autres aliments, au venin d'insectes et/ou à d'autres substances présentes dans l'environnement et développent rapidement une maladie appelée anaphylaxie. Ces élèves peuvent avoir besoin d'une injection immédiate d'épinéphrine en attendant d'être transportés à l'hôpital.

C. POSITION

Les écoles doivent établir des procédures pour fournir des soins médicaux d'urgence à tout élève évalué ou perçu comme étant en état d'anaphylaxie.

1. L'infirmière de l'école et les autres membres du personnel de l'école identifiés par le Surintendant des écoles ou son délégué sont autorisés à administrer de l'épinéphrine auto-injectable, si disponible, à un élève évalué ou perçu comme étant en état d'anaphylaxie, que cet élève :
 - (a) ait été identifié ou non comme ayant une allergie anaphylactique ; ou
 - (b) ait ou non une prescription pour épinéphrine d'un professionnel de santé agréé.

2. Le personnel scolaire doit être formé :
 - (a) à la reconnaissance des symptômes d'anaphylaxie ;
 - (b) aux procédures pour l'administration en urgence d'épinéphrine auto-injectable ; et,
 - (c) aux procédures d'urgence de suivi appropriées.
3. Une infirmière scolaire peut obtenir et stocker de l'épinéphrine auto-injectable à utiliser en cas d'urgence.

D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Un environnement éducatif à-même de promouvoir et protéger la santé, le bien-être et la capacité d'apprentissage des enfants en se préparant aux urgences médicales que les enfants peuvent rencontrer pendant la journée d'école.

E. MISE EN OEUVRE

Le Surintendant des écoles ou son délégué élaborera des procédures pour obtenir et stocker l'épinéphrine auto-injectable à utiliser en situation d'urgence, reconnaître les symptômes de l'anaphylaxie, fournir une formation au personnel scolaire énoncée dans cette politique, administrer l'épinéphrine auto-injectable et effectuer un suivi approprié des procédures d'urgence.

F. EXAMEN ET RAPPORT

La présente politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Conseil d'éducation.

Historique de la politique : nouvelle politique, adoptée par la résolution n° 456-12, 22 octobre 2012.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2100, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.